



VILLE DE LEVALLOIS

L'Adjoint au Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Acte télétransmis en préfecture
le : 11 MAI 2020
et affiché le : 11 MAI 2020

00229

**ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLIQUES DU 2^{ème} au 5^{ème} GROUPE EN REUNION, SUR LE DOMAINE PUBLIC
ET LES ESPACES VERTS OUVERTS AU PUBLIC**

Nomenclature : 6.1.6

La Mairie de Levallois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2122-17,

VU le Code de la Santé Publique

VU le Code Pénal,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie COVID-19,

VU l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire,

VU l'arrêté modifié du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU le décret modifié n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU le plan de déconfinement présenté par Monsieur le Premier Ministre mardi 28 avril devant l'Assemblée Nationale ainsi que la carte nationale du déconfinement plaçant les Hauts-de-Seine en secteur rouge,

CONSIDÉRANT que les rassemblements favorisent la transmission rapide du virus.

CONSIDÉRANT le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie,

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDÉRANT que des personnes se regroupent, notamment en fin de soirée, sur le domaine public pour se livrer en réunion à une consommation importante de boissons alcoolisées.

CONSIDÉRANT que ces agissements génèrent de nombreuses nuisances et troubles à l'ordre public et perturbent la quiétude des riverains,

CONSIDÉRANT qu'il importe, en conséquence, de prendre les mesures à même d'assurer la préservation de l'ordre, de la tranquillité et de la salubrité publics,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La consommation en réunion de boissons alcoolisées du deuxième au cinquième groupe est interdite sur le domaine public et dans les espaces ouverts au public de 22 heures à 6 heures du matin dans les périmètres suivants :

- Parcs et squares de la commune, berges de Seine et quai Pasqua
- Ilot Deguingand
- Allée Youri-Gagarine
- Place de la République
- Place Georges Pompidou
- Place Jean Zay
- Place de Verdun
- Place Estienne d'Orves
- Place du Général Leclerc
- Rue Jules Ferry
- Quadrilatère délimité par la limite de Paris/Rue Jules Guesde/Rue Jean Jaurès/Rue Jules Verne puis Pablo Néruda
- Allée Sisley
- Place du 11 novembre

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date exécutoire jusqu'au 30 septembre 2020.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire de la Police Nationale et Madame le Chef de la Police Municipale sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs, et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Levallois, le 11 MAI 2020

Le Maire par intérim,




Jean-Yves CAVALLINI
2^{ème} Adjoint au Maire

Acte à classer

229

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-05-11T12-57-43.00 (MI223079165)

Identifiant unique de l'acte : 092-219200441-20200511-229-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques du 2ème au 5ème groupe en réunion sur le domaine public et les espaces verts ouverts au public

Date de décision : 11/05/2020



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.6. sécurité publique

Acte : [229.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 11/05/20 à 12:57

Par [SLIMANI Farida](#)

Transmis

Date 11/05/20 à 12:57

Par [SLIMANI Farida](#)

Accusé de réception

Date 11/05/20 à 13:01